

ANNEXE N°19 :

**La délibération de la communauté de communes
Sartenais – Valinco - Taravo**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO**

SEANCE DU 10 JANVIER 2019

**Convocations en date du 2 janvier 2019
Compte-rendu affiché le 10 janvier 2019**

Délibération n° 2019-01

Objet : Demande d'autorisation environnementale d'augmentation globale de capacité de l'ISDND sise sur le territoire de la commune de Viggianello, lieu-dit « Teparella »

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 21 décembre 2018, le conseil communautaire a été de nouveau convoqué le **10 janvier 2019 à 16h30**, et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Présents :

Communes	Titulaires
Argiusta-Moriccio	
Arbellara	Carrier Marie-Antoinette
B.Campomoro	
Bilia	Tramoni Michel
Casalabriva	Micheletti Vincent
F.Bilzese	
Fozzano	Istria Mireille
Giuncheto	
Granace	
Grossa	Giovanni Joseph
Moca-Croce	Istria Patrice
Olmeto	Pajanacci Jean, Mozziconacci José-Pierre
Petreto-Bicchisano	Nicolaï Jacques
Propriano	Bartoli Paul-Marie, Lari Ange, Taberner Elisabeth, Cassetari André, Etori Ghislaine
Ste Marie Figaniella	
Sartène	Quilichini Paul, Corti Jacques, Matteaccioli Jean, Alaris Nicolas, Galloni d'Istria Eveline, Labertrandie Anne
Sollacaro	Bartoli Jean-Jacques
Viggianello	Pucci Joseph, Pereney Jean

23 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres.

Procurations : Monsieur Caïtucoli Paul-Joseph a donné procuration à Monsieur Istria Patrice - Madame Quilichini Marie-Pierre a donné procuration à Monsieur Matteaccioli Jean - Madame Ricci-Bianchini



Anne a donné procuration à Monsieur Quilichini Paul - Monsieur Rocca Antoine a donné procuration à Madame Carrier Marie-Antoinette – Monsieur Tolini Yves a donné procuration à Monsieur Bartoli Paul-Marie – Madame Duval Danielle a donné procuration à Monsieur Cassetari André – Madame Mondoloni Blanche a donné procuration à Monsieur Lari Ange – Monsieur Scanavino François-Joseph a donné procuration à Monsieur Pajanacci Jean – Madame Quilichini Marie-Pierre a donné procuration à Monsieur Matteaccioli Jean – Monsieur Morini Jean-Pierre a donné procuration à Monsieur Pucci Joseph – Monsieur Faggiani Alain a donné procuration à Monsieur Mozziconacci José-Pierre – Monsieur Mondoloni François a donné procuration à Madame Etori Ghislaine – Madame Puthod-Honoré Myriam a donné procuration à Madame Taberner Elisabeth.

Absents non représentés : Cianfarani Pierre - Paolini François – Léandri Jean-Yves – Mondoloni Magali - Girolami Jean-Luc – Mondoloni Marie-Pierre.

Madame Anne Labertrandie a été élue secrétaire de séance.

Délibération du conseil communautaire en date du 10 janvier 2019 : n°2019-01

Objet : Demande d'autorisation environnementale d'augmentation globale de capacité de l'ISDND sise sur le territoire de la commune de Viggianello, lieu-dit « Teparèlla »

VU la demande d'avis réalisée par Mme la Préfète de Corse, Préfète de la Corse-du-Sud, en date du 22 octobre 2018 ;

VU le vote majoritairement défavorable des communes concernées et limitrophes du projet d'extension présenté ;

VU les éléments mis en avant par la commune de Viggianello, à savoir :

- Les risques routiers liés aux caractéristiques du tronçon menant de l'embranchement de la RT40 au site d'enfouissement ;
- Le risque aviaire tel que décrit par la DGAC, pouvant mener à la cessation de l'activité sur l'aérodrome de Tavarìa ;
- Le risque environnemental, évoqué par l'ARS, lié à la présence de captages d'eau potable en aval de l'ISDND ;

VU les efforts fournis par notre territoire ces quatre dernières années ;

VU les nuisances qui en ont résulté pour la population, notamment en termes de risque routier et de nuisances olfactives ;

CONSIDERANT l'absence manifeste de solutions financières en matière de traitement des déchets hors de Corse ;

CONSIDERANT que le problème du traitement des ordures résiduelles demeure prégnant en Corse ;

CONSIDERANT que l'augmentation de capacité proposée ne saurait répondre aux besoins à court termes pour la Corse tels qu'évalués par le Plan Déchets ;

CONSIDERANT le manque d'informations dont disposent les élus de notre territoire, qui devaient être associés à l'ensemble des réunions relatives à la gestion des déchets, tel qu'annoncé lors de la réunion du 3 mai 2018 ;



CONSIDERANT le manque de considération de notre EPCI par les décideurs, et l'absence de réponses à des questions essentielles posées à l'Etat, la CDC et le SYVADEC ;

VU que les avis des décideurs locaux sont respectés de manière sélective ;

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, et selon le vote nominal ci-après reproduit,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents ou représentés : 35

Nombre de suffrages exprimés : 23

Nombre de vote favorables : 2

(M. Bartoli Paul-Marie et Mme Labertrandie Anne)

Nombre de vote défavorables : 21

(Mme Carrier Marie-Antoinette, M. Caitucoli Paul-Joseph, M. Bartoli Jean-Jacques, M. Istria Patrice, M. Mozziconacci José-Pierre, M. Morini Jean-Pierre, M. Giovanni Joseph, M. Pucci Joseph, M. Pereney Jean, Mme Istria Mireille, M. Quilichini Paul, M. Matteaccioli Jean, Mme Quilichini Marie-Pierre, M. Corti Jacques, Mme Ricci Bianchini Anne, Mme Galloni d'Istria Eveline, M. Rocca Antoine, M. Nicolai Jacques, M. Micheletti Vincent, M. Trameni Michel, M. Pajanacci Jean).

Non participation : 12

(Alaris Nicolas, Tolini Yves, Duval Danielle, Cassetari André, Mondoloni Blanche, Lari Ange, Scanavino François-Joseph, Faggiani Alain, Mondoloni François, Etori Ghislaine, Puthod-Honoré Myriam, Taberner Elisabeth).

DECIDE

Article 1 : d'émettre un avis DEFAVORABLE à la demande d'autorisation environnementale d'augmentation globale de capacité de l'ISDND sise sur le territoire de la commune de Viggianello, lieu-dit « Teparella ».

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,
Jean Pajanacci


